

Réunion du CONSEIL MUNICIPAL

Procès-Verbal de la séance du 11 avril 2025

Date de la convocation : 04 avril 2025

| | |
|-------------------------|----|
| Conseillers en exercice | 15 |
| Conseillers présents | 10 |
| Pouvoir | 1 |

L'an deux mille vingt-cinq, le onze avril à vingt heures, les membres du conseil municipal de la commune de Messimy-sur-Saône se sont réunis, à la salle polyvalente, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L 2121-10 et 2121-12 du Code général des collectivités territoriales, sous la présidence de Monsieur Vincent GELAS, Maire

Présents : V Gelas - N Feltrin – C Beguet - B Doucet-Bon – C Feltrin – B Sainclair - F Serrurier – L Wyncarczyk – M Chaube – R Vagnat

Excusée : B Monel (pouvoir à N Feltrin)

Absents : F Imbert – JM Gimaret - S Tricaud - M Sarr

Quorum : 10/8

Nomination d'un secrétaire de séance : Conformément à l'article L 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, le conseil municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire de séance. Monsieur Christian FELTRIN est désigné secrétaire de séance.

Ordre du jour de séance

- Approbation du procès-verbal de la séance du 21 mars 2025.
- Décisions prises par Monsieur le Maire dans le cadre de ses délégations.
- Budget 2025 de la commune :
 - * affectation du résultat de l'exercice 2024
 - * vote du taux des taxes directes locales
 - * approbation du projet de budget étudié par la commission des Finances
 - * fongibilité des crédits.
- Budget annexe 2025 des locaux commerciaux :
 - * affectation du résultat de l'exercice 2024
 - * approbation du projet de budget étudié par la commission des Finances.
- Subventions 2025.
- Commissions communales.
- Compte-rendu du Conseil d'Ecole du 18 mars 2025.
- Compte-rendu des commissions communales.
- Compte-rendu des réunions de la communauté de communes et des syndicats intercommunaux.
- Questions diverses.

Monsieur le Maire accueille M. Raphaël VAGNAT, nouveau conseiller municipal, à sa première séance.

- Approbation du procès-verbal de la séance du 21 mars 2025

Le procès-verbal du 21 mars n'appelle aucune observation et est approuvé à l'unanimité.

- Décisions prises par Monsieur le Maire dans le cadre de ses délégations

Conformément à l'article L 2122-23 du code général des collectivités territoriales, Monsieur le Maire doit rendre compte des décisions prises par lui dans le cadre des délégations consenties par le conseil municipal.

Au titre de sa délégation pour exercer au nom de la Commune le droit de préemption urbain, tel qu'il est défini par le code de l'urbanisme, il a renoncé à exercer ce droit sur une transaction reçue et portant sur un immeuble non-bâti sis 234 chemin du Sablon.

Concernant sa délégation pour prendre toute décision relative à la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à 15 000 € HT, il n'a pris aucune décision depuis le conseil municipal du 21 mars 2025.

- Budget 2025 de la commune

Préalablement à l'étude du budget, il doit être procédé à l'affectation du résultat de l'exercice 2024 dans le respect des règles de l'instruction comptable stipulant que l'excédent de fonctionnement doit servir obligatoirement à couvrir les déficits d'investissement et des restes à réaliser quand ils existent.

Le résultat de clôture étant le suivant :

- excédent de fonctionnement de 600 053,04 €
- déficit d'investissement de 242 750,94 €
- déficit des restes à réaliser de 283 411,43 €

L'excédent de fonctionnement permet de couvrir le déficit cumulé d'investissement de 526 162,37 €. Après couverture du déficit, une somme de 73 890,67 € est disponible et il se présente alors les possibilités suivantes :

- report de cette somme en excédent de fonctionnement (article 002 en recettes de fonctionnement)
- affectation totale de cette somme en recettes d'investissement (article 1068) permettant de disposer d'une réserve complémentaire en recettes d'investissement
- affectation partielle de cette somme en gardant un montant au niveau de la section de fonctionnement.

Lors de l'étude du projet de budget, la commission des finances a examiné ces possibilités et il est proposé la première possibilité.

Après vote à mains levées, à l'unanimité, le conseil municipal :

- affecte la somme de 526 162,37 € en recettes d'investissement (article 1068) permettant de couvrir le déficit cumulé d'investissement,
- reporte la somme de 73 890,67 € en excédent de fonctionnement (article 002).

Le budget est l'acte fondamental de la gestion municipale, car il détermine l'ensemble des actions qui seront entreprises. Il est à la fois un acte de prévision et d'autorisation. Il doit être voté en équilibre et remplir pour cela trois conditions :

- l'équilibre est réalisé au niveau de chaque section (fonctionnement et investissement)
- les dépenses et les recettes doivent être évaluées de façon sincère, c'est-à-dire qu'elles doivent faire l'objet d'une évaluation en excluant toute majoration ou minoration,

- le remboursement du capital de la dette inscrit en dépenses d'investissement (article 1641) doit être couvert par des ressources propres (virement entre section, FCTVA, amortissements, cessions, ...) à l'exclusion des ressources d'emprunt.

La commission des Finances a travaillé le 27 mars 2025 sur l'élaboration du budget, en respectant les dispositions précitées, qui est présenté en équilibre :

* section de fonctionnement : 1 184 729 €

* section d'investissement : 1 390 925 €

Dans le cadre de l'étude de la proposition, le conseil municipal peut évidemment apporter tous changements (réduction des dépenses de fonctionnement et d'investissement, modification de la fiscalité, inscriptions de nouvelles dépenses, ...) tout en conservant l'équilibre budgétaire de chaque section.

Il est précisé que le vote du budget se fait par chapitre, voire par article si le conseil municipal le décide, conformément à l'article L 2312-2 du code général des collectivités territoriales. Le vote par chapitre permet au Maire d'effectuer en cours d'année des transferts d'un article à un autre au sein d'un même chapitre (une opération est un chapitre). A l'inverse, le vote des crédits par le conseil municipal pour un article donné ne permet pas au Maire d'en moduler le montant en cours d'exercice.

En application de l'article L 5217-10-4 du code général des collectivités territoriales, le projet de budget 2025 a été adressé aux élus par courriel du 28 mars, soit 12 jours au moins avant le vote du budget.

Monsieur le Maire présente la section de fonctionnement par chapitre :

* Dépenses

| | |
|--|--------------|
| ~ Chapitre 011 – Charges à caractère général | 410 800,33 € |
| ~ Chapitre 012 – Charges de personnel | 347 742,00 € |
| ~ Chapitre 014 – Atténuations de produits | 71 363,00 € |
| ~ Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante | 185 698,00 € |
| ~ Chapitre 66 – Charges financières | 23 406,00 € |
| ~ Chapitre 68 – Dotations aux provisions et dépréciations | 250,00 € |
| ~ Chapitre 023 – Virement à la section d'investissement | 144 572,67 € |
| ~ Chapitre 012 – Opérations d'ordre de transferts entre sections | 897,00 € |

* Recettes

| | |
|--|--------------|
| ~ Chapitre 002 – Résultat de fonctionnement reporté | 73 890,67 € |
| ~ Chapitre 013 – Atténuation de charges | 6 424,00 € |
| ~ Chapitre 70 – Produits des services, du domaine et ventes diverses | 79 554,00 € |
| ~ Chapitre 73 – Impôts et taxes | 128 655,00 € |
| ~ Chapitre 74 – Fiscalité locale | 619 983,00 € |

La proposition de budget prévoit une augmentation de la fiscalité de 6,5743 % des taux d'imposition des taxes directes locales, hausse quasi similaire à 2024.

| | |
|---|--------------|
| ~ Chapitre 74 – Dotations et participations | 154 864,00 € |
|---|--------------|

Après la préparation du budget, lors de la notification des dotations de fonctionnement 2025, il a été vu que la commune était de nouveau attributaire de la Dotation de péréquation nationale pour un montant de 21 353 €. Cette somme ne figure pas dans les crédits proposés.

| | |
|--|--------------|
| ~ Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante | 112 136,33 € |
| ~ Chapitre 78 – Reprises sur amortissements et dépréciations | 9 222,00 € |

Il est passé à la présentation de la section d'investissement :

* Dépenses

| | |
|---|--------------|
| - Chapitre 001 – Solde d'exécution investissement reporté | 242 750,94 € |
| - Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilées | 46 542,06 € |
| - Chapitre 041 – Opérations patrimoniales | 9 381,00 € |
| - Chapitre 20 – Immobilisations incorporelles | 6 120,00 € |

Il s'agit des frais d'études pour la modification du Plan Local d'Urbanisme

- Pour les opérations, représentant un montant global de 1 086 131 €

* Acquisitions matériels (opération n° 100) pour 39 020 € :

~ 23 402 € pour le matériel informatique (vidéoprojecteur WIFI, ordinateurs de la mairie et renouvellement parc informatique de l'école)

- ~ 3 935 € pour le matériel de bureau et mobilier (grand tapis de sol et deux petits fauteuils à la bibliothèque ; trieurs muraux, bibliothèque et chaises à roulette pour l'école et somme pour nouveau mobilier à l'école et/ou au restaurant scolaire)
- ~ 11 683 € pour les autres immobilisations corporelles (vitrine d'affichage au camping ; sonorisation portable pour la mairie ; matériels pour l'agent technique ; four avec grilles au restaurant scolaire et frigo à la Halle)
- * Bâtiments communaux (opération n° 110) pour 23 929 € :
 - ~ 11 594 € pour installation poêle à granulés et gainage de la cheminée au niveau de la maison sise 154 rue du Bourg,
 - ~ 2 500 € pour la fourniture et pose de stores à la bibliothèque,
 - ~ 9 835 € pour la réfection de la toiture du bâtiment chambre froide et sanitaires actuellement bâché au niveau de la cour du commerce Epicerie/Bar/Restaurant
- * Réseau eaux pluviales centre village (opération n° 202202) : 70 582 € pour les travaux d'eaux pluviales dans le cadre de la mise en séparatif du centre village, la mission d'œuvre complémentaire et les travaux de reprise des réseaux au niveau de la salle polyvalente et de la cour du Détour.
La réception des travaux de mise en séparatif a eu lieu le jeudi 03 avril et donc la commune va bientôt devra régler sa participation au titre des eaux pluviales.
- * Extension et rénovation thermique école (opération n° 202204) : 671 553 € pour les dépenses restantes dues au titre des travaux avec révisions de prix et imprévus, pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage de l'agence départementale d'ingénierie de l'Ain, la maîtrise d'œuvre, les missions SPS, contrôle technique et tests d'infiltrométrie.
- * Aménagement et revitalisation du cœur de village (opération n° 202302) : 271 067 € pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage de l'agence départementale d'ingénierie de l'Ain, la maîtrise d'œuvre pour la tranche ferme et une somme pour les premières opérations liées aux travaux, ainsi que 146 600 € pour la dépense prévisionnelle à la charge de la commune dans le cadre de l'enfouissement des réseaux électriques.
La première phase de cette opération sera l'enfouissement des réseaux, espérée à partir de septembre 2025.
- * Réfection chaussées voirie : 10 000 € pour la réalisation d'un cheminement piétonnier au niveau du chemin des Sources.

Quant aux recettes d'investissement, elles sont constituées

| | |
|---|--------------|
| - Chapitre 021 – Virement de la section de fonctionnement | 144 572,67 € |
| - Chapitre 024 – Produits des cessions d'immobilisations | 1,00 € |
| - Chapitre 10 – Dotations, fonds divers et réserves | 572 499,37 € |
| - Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilées | 220 011,36 € |

Un emprunt d'équilibre de 212 205,30 € est prévu. La question de la réalisation d'un emprunt pour les travaux de l'école s'est posée en 2024, mais grâce à la trésorerie et à l'autofinancement de la commune, celui-ci a pu être décalé sur l'exercice 2025. Ce report apparaît bénéfique car les taux ont diminué.

| | |
|---|------------|
| - Chapitre 040 – Opérations d'ordre entre sections | 897,00 € |
| - Chapitre 041 – Opérations patrimoniales | 9 381,00 € |
| - Subventions reportées de 405 722,60 € du Fonds Vert, de la Région, du Département et de la DETR pour l'extension et la rénovation thermique de l'école. | |

Il est précisé qu'il est sollicité le versement d'un acompte lors du démarrage des travaux, et qu'ensuite les aides sont versées, par acompte, en fonction de l'avancement des travaux et des dépenses de la commune.

- Subvention du Département de 37 840 € allouée au titre du dispositif des investissements structurants – amendes de police pour l'aménagement et la revitalisation du cœur de village.
Monsieur le Maire indique qu'il a été contacté par la conseillère départementale du canton lui précisant qu'une somme complémentaire de l'ordre de 26 000 € va être allouée à la commune, en raison de l'abandon d'un projet par une autre collectivité du canton. Il n'a pas encore été reçu la notification officielle de cette aide.

Il est précisé que pour parvenir à l'équilibre, la commission n'a pas inscrit de frais d'études pour des travaux de rénovation énergétique, le remplacement de la tondeuse autoportée, le remplacement du lave-vaisselle au restaurant scolaire, la mise en place de LEDS avec détecteur dans les sanitaires du camping, la réfection de la toiture de la bibliothèque avec mise en place d'un bac acier, l'installation d'une caméra sur poteau vers le PAV chemin des Ferrières et l'inscription de la totalité des travaux de la tranche ferme de l'aménagement du cœur de village en la réduisant de 400 000 € et a augmenté le virement de section à section.

Il est noté que les prévisions sont en baisse par rapport à l'exercice précédent. Au niveau de l'investissement, une partie des travaux de l'école a été prise en charge sur le budget 2024.

Qu'en est-il des panneaux solaires ? Il en est prévu au niveau de l'extension de l'école. Par contre, le projet sur le bâtiment vers la Halle est annulé car cela n'est pas possible et il n'est pas envisagé, pour l'instant, d'en installer sur d'autres bâtiments communaux.

D'autre part, la rénovation énergétique du bâtiment Mairie/Bibliothèque/Salle polyvalente/Salles annexes est mise en attente, au vu des projets en cours.

L'instruction comptable et budgétaire M57 permet plus de souplesse budgétaire puisqu'elle offre la possibilité au conseil municipal d'autoriser l'exécutif (le Maire) à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections. Le montant des dépenses réelles dans la prévision budgétaire est de 691 517,33 € (sans le chapitre 012 Charges de personnel) en section de fonctionnement et de 1 138 813,06 € en section d'investissement, donnant une somme respective, en appliquant l'autorisation maximale, de 51 863,79 € et de 85 410,97 €.

Après vote à mains levées, à l'unanimité, le conseil municipal

- vote les taux de fiscalité avec une augmentation de 6,5743 %, soit 32,10 % pour la taxe foncière propriété bâti, 62,78 % pour la taxe foncière propriété non bâti et 14,92 % pour la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale, donnant un produit attendu des taxes à taux voté de 490 781 €, et un montant prévisionnel au titre de la fiscalité directe locale de 534 318 € (avec les allocations compensatrices, le versement du coefficient correcteur et en enlevant la contribution au fonds national de garantie individuelle des ressources),
- adopte le budget 2025 sur les bases de la proposition de la commission des finances, avec le vote des crédits inscrits au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement et de la section d'investissement avec opérations,
- autorise Monsieur le Maire à procéder aux mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite fixée, pour l'année 2025, par l'assemblée délibérante, avec un maximum de 7,5%.

- **Budget annexe 2025 des locaux commerciaux**

Préalablement à l'étude du budget annexe des locaux commerciaux, il doit être procédé à l'affectation du résultat de l'exercice 2024 dont le résultat de clôture est le suivant :

- excédent de fonctionnement de 26 804,12 €
- déficit d'investissement de 1 142,70 €
- restes à réaliser à 0,00 €

L'excédent de fonctionnement permet de couvrir le déficit d'investissement et des restes à réaliser, et une somme de 25 661,42 € est disponible et il se présente alors les possibilités suivantes :

- report de cette somme en excédent de fonctionnement (article 002 en recettes de fonctionnement)
- affectation totale de cette somme en recettes d'investissement (article 1068) permettant de disposer d'une réserve complémentaire en recettes d'investissement
- affectation partielle de cette somme en gardant un montant au niveau de la section de fonctionnement.

Lors de l'étude du projet de budget, la commission des finances a examiné ces possibilités et propose de procéder à une affectation allant au-delà de la couverture du déficit d'investissement.

- Après vote à mains levées, à l'unanimité, le conseil municipal
- affecte la somme de 16 440,12 € en recettes d'investissement (article 1068),
 - reporte la somme de 10 364 € en recettes de fonctionnement (article 002).

Il est rappelé que le budget annexe, étant assujéti à la TVA, il est voté hors taxes.

Lors de sa réunion du 27 mars 2025, la commission des Finances a examiné ce budget annexe et le propose en équilibre :

* section de fonctionnement : 28 200 €

* section d'investissement : 44 007 €

Comme pour le budget de la commune, le projet a été adressé aux élus par courriel du 28 mars.

Au niveau du fonctionnement, les dépenses correspondent aux charges à caractère général, au remboursement des intérêts de l'emprunt et au virement à la section d'investissement. Les recettes sont quant à elles constituées de la location des trois locaux et de l'excédent de fonctionnement reporté.

Pour l'investissement, outre le report du déficit d'investissement 2024, il est prévu le remboursement du capital de l'emprunt, les cautions et une réserve pour des travaux sur la placette, en lien avec l'aménagement du centre village. Les recettes sont l'excédent de fonctionnement capitalisé, les cautions et le virement de la section de fonctionnement.

Une explication est donnée sur la réserve en dépenses d'investissement. Les travaux de la placette sont prévus en même temps que la tranche ferme (secteur 1 : cœur de village avec commerces et services), dont le démarrage est envisagé après l'enfouissement des réseaux. Les travaux seront réglés par le budget principal qui recevra une subvention du budget annexe. Il s'agira d'un virement comptable entre les deux budgets.

L'avant-projet de l'opération sera présenté aux habitants lors d'une réunion publique. Une réflexion sera à avoir le moment venu sur le déroulement des travaux de la tranche ferme pour avoir le moins de répercussion possible sur les commerces.

Après vote à mains levées, à l'unanimité, le conseil municipal

- adopte le budget annexe locaux commerciaux de l'année 2025 sur les bases de la proposition de la commission des finances, avec le vote des crédits inscrits au niveau des chapitres tant en fonctionnement qu'en investissement,
- autorise Monsieur le Maire à procéder aux mouvements de crédits de chapitre à chapitre, dans la limite fixée, pour l'année 2025, par l'assemblée délibérante, avec un maximum de 7,5%.

- Subventions 2025

Chaque année, la commune alloue quelques subventions (dépenses prélevées sur l'article 65748 du budget).

La liste des demandes a été examinée par la commission des Finances le 27 mars et elle a émis les propositions suivantes :

| | |
|---|-------|
| ~ Académie de la Dombes | 50 € |
| ~ ADMR | 400 € |
| ~ Amicale des conscrits | 500 € |
| ~ Croix Rouge Française – UL de la Porte de la Dombes | 50 € |
| ~ Jeunes Sapeurs-pompiers de Montmerle-sur-Saône | 100 € |
| ~ RASED de Guéreins | 150 € |

Ces attributions représentent un montant de 1 250 €. Il n'a pas été reconduit cette année les aides à l'ADAPA et aux Restaurants du Cœur de l'Ain.

Il est mentionné la liste des demandes reçues et n'ayant pas été retenues. A quoi correspond l'association France Adot 01 : il s'agit d'une association départementale pour la sensibilisation au Don d'Organes de Tissus humains et de moelle osseuse.

Il est difficile de répondre favorablement à toutes les sollicitations et il est donc ciblé les associations participant d'une manière ou d'une autre à la vie de la commune.

Après vote à mains levées, à l'unanimité, le conseil municipal,

- vote les subventions 2025 tel que proposé.

- **Commissions communales**

M. Raphaël VAGNAT ayant été nommé conseiller municipal, pour remplacer M. Philippe BRUNEL, décédé, il peut intégrer des commissions communales. D'autre part, il convient de pouvoir au remplacement de M. BRUNEL, au sein des commissions communales dont il était membre.

Pour rappel, par délibération n° 2024/06/04 du 28 juin 2024, il a été créé une commission Bâtiments communaux et une commission Voirie / Réseaux, en lieu et place de la commission Bâtiments communaux / Voirie / Réseaux, conservé les autres commissions et maintenu le nombre des membres dans les commissions fixées par la délibération n° 2020/06/01 du 05 juin 2020.

Aussi, les commissions suivantes existent, avec leur nombre de membres maximum possibles et leur composition actuelle, en précisant que le Maire est président de droit et ne compte pas dans le nombre des membres :

- * commission Affaires scolaires (6 membres) : Nathalie FELTRIN – Franck SERRURIER – Barbara MONEL – Stéphanie TRICAUD
- * commission Bâtiments communaux (6 membres) : Bénédicte SAINCLAIR – Christian BEGUET – Bruno DOUCET-BON – *Philippe BRUNEL* – Christian FELTRIN
- * commission Communication / Culture / Animation / Jeunes / Sport (6 membres) : Bénédicte SAINCLAIR – Fabienne IMBERT – Franck SERRURIER – Laurence WYNARCZYK – Marion CHAUBE
- * commission Economie locale (6 membres) : Fabienne IMBERT – Nathalie FELTRIN – Bruno DOUCET-BON – Marion CHAUBE
- * commission Environnement / Agriculture (7 membres) : Christian BEGUET – Jean-Marc GIMARET – *Philippe BRUNEL* – Bénédicte SAINCLAIR – Laurence WYNARCZYK – Barbara MONEL – Marion CHAUBE
- * commission Finances (6 membres) : Nathalie FELTRIN – Christian BEGUET – Bruno DOUCET-BON – Franck SERRURIER – Stéphanie TRICAUD
- * commission Personnel communal (6 membres) : Nathalie FELTRIN – Fabienne IMBERT – Jean-Marc GIMARET – Stéphanie TRICAUD
- * commission Sécurité / Transports scolaires / Affaire militaire (6 membres) : Christian BEGUET – Jean-Marc GIMARET – *Philippe BRUNEL*
- * commission Urbanisme (6 membres) : Christian BEGUET – Bruno DOUCET-BON – Christian FELTRIN – Bénédicte SAINCLAIR – Stéphanie TRICAUD
- * commission Voirie / Réseaux (6 membres) : Jean-Marc GIMARET – Bruno DOUCET-BON – *Philippe BRUNEL* – Christian FELTRIN – Bénédicte SAINCLAIR.

Monsieur le Maire demande si des conseillers veulent changer de commissions. Aucune réponse positive n'est donnée.

Il demande à Raphaël VAGNAT s'il a regardé les commissions au sein desquelles il souhaiterait siéger. Il est précisé que certaines commissions se réunissent en journée.

Raphaël VAGNAT indique qu'il est intéressé par les commissions Bâtiments communaux ; Environnement / Agriculture et Sécurité / Transports scolaires / Affaire militaire.

Le non-remplacement de M. BRUNEL, au sein de la commission Voirie / Réseaux la réduira d'un membre.

Après vote à mains levées, à l'unanimité, le conseil municipal

- décide de conserver la liste des commissions communales établie le 28 juin 2024,
- maintient le nombre des membres des commissions communales, comme déterminé par la délibération n° 2020/06/01 du 05 juin 2020,
- procède à la modification des membres au sein des commissions communales suivantes, sans recourir au vote à bulletins secrets :

- * commission Bâtiments communaux : Bénédicte SAINCLAIR – Christian BEGUET - Bruno DOUCET-BON – Christian FELTRIN – Raphaël VAGNAT
- * commission Environnement / Agriculture : Christian BEGUET – Jean-Marc GIMARET – Bénédicte SAINCLAIR – Laurence WYNARCZYK – Barbara MONEL – Marion CHAUBE – Raphaël VAGNAT
- * commission Sécurité / Transports scolaires / Affaire militaire : Christian BEGUET – Jean-Marc GIMARET – Raphaël VAGNAT.
- * commission Voirie / Réseaux : Jean-Marc GIMARET – Bruno DOUCET-BON – Christian FELTRIN – Bénédicte SAINCLAIR.

- **Compte-rendu du Conseil d'école du 18 mars 2025**

Le compte-rendu du Conseil d'école, établi par la Directrice de l'école, a été transmis à tous les conseillers municipaux, pour pouvoir en prendre connaissance et poser leur question.

Nathalie FELTRIN en donne les principales informations :

- présentation de la prévision des effectifs à la rentrée scolaire 2025,
- information sur les travaux d'extension de l'école,
- actions réalisées et à venir,
- la sécurité
- les questions diverses, avec notamment les sujets suivants issus des questions transmises par les parents délégués :
 - * Mairie / Cantine : pas de réponse apportée car les parents délégués ont sollicité un rendez-vous et la commission Affaires scolaires les recevra,
 - * la demande de végétalisation de la cour de l'école : une réponse a été apportée et les parents délégués seront reçus pour ce sujet
 - * Garderie : point non évoqué en l'absence de représentant de l'association gérant la garderie
 - * questionnaire à destination des parents d'élèves inspiré par ce que se fait au collège de Montceaux : après explication, l'équipe enseignante indique qu'elle n'est pas favorable à cette idée.

Il y a une impression d'intrusion de certains parents dans tous les domaines scolaires et périscolaires.

Un certain malaise existe et les représentants de la commune, voire les enseignantes, ont l'impression d'être attaqués par les parents délégués.

Il est signalé que depuis deux ans, il n'est plus reçu de demande de l'école pour la visite du moulin. C'est certainement parce que cela ne s'inscrit pas dans le projet d'école.

Tout le monde savait que cette année scolaire allait être compliquée avec les travaux de l'école. Si l'équipe enseignante et le personnel communal jouent le jeu, ce n'est pas vraiment le cas par certains parents.

- **Compte-rendu des commissions communales**

a).- Commission Urbanisme du 24 mars 2025

Au cours de cette réunion, il a été examiné une déclaration préalable.

Il a été travaillé sur la modification du Plan Local d'Urbanisme, et plus particulièrement sur les changements de destination, avec l'orientation de ne pas en proposer.

b).- Commission Finances du 27 mars 2025

Les points discutés lors de cette commission ont été vus lors de la présentation du budget 2025.

c).- Commission Affaires scolaires du 1^{er} avril 2025

Il est donné la parole à Nathalie FELTRIN, 3^{ème} adjoint, responsable de la commission.

Il a été examiné le marché actuel de fourniture de repas en liaison froide au restaurant scolaire en vue de la préparation du nouveau contrat avec lancement de la consultation. Ce marché se termine le 31 août 2025. Il a été revu le cahier des charges sans apporter de grosses modifications, avec le

rajout d'une mention concernant la variété des légumes. Le nombre estimatif de repas est porté à 14 500 en se basant sur la moyenne des trois dernières années. La publication de l'offre sera effectuée le 12 mai avec une date limite de remise des offres fixée au 20 juin. L'avis sera publié dans deux journaux d'annonces légales dont un spécialisé dans le domaine de la restauration. Il est espéré qu'il n'y aura pas qu'une seule offre comme en 2002.

Il a été discuté du Projet Educatif Territorial Intercommunal et de l'avenant proposé par le service Cadre de Vie de la Communauté de Communes Val de Saône Centre pour que les communes non-signataires s'engagent en signant un avenant pour la période allant jusqu'au 31 décembre 2025 et en intégrant le projet de contrat sur la période 2026-2030. L'engagement dans le PEDTI doit être validé par le conseil municipal et par le conseil d'école. La date de limite étant fixée au 15 avril 2025, et le projet n'ayant pas été adressé à la Directrice de l'Ecole pour son étude au conseil d'école, il est trop tard pour s'engager dans le processus. L'orientation de la commission est plutôt d'attendre. Il semble qu'il est fait pression sur les communes pour entrer dans le PEDTI, certainement pour un intérêt financier et permettre de percevoir plus d'aide de la CAF. Un questionnaire sous forme de grille a été transmis et il a été adressé aux membres de la commission, en vue d'échanger dessus lors d'une prochaine commission. Il a également été envoyé à la Directrice de l'école qui a fait savoir qu'elle avait complété ce document lors d'une rencontre avec une personne de la CCVSC.

Chaque parent a-t-il un moyen de garde ? Il n'y a pas, contrairement à quelques temps en arrière, de remontée à ce sujet.

La garderie périscolaire est gérée par une association et, fort heureusement, il n'y a pas de demande de prise en charge de ce type de garde par la commune.

Le poste scolaire et périscolaire est important budgétairement pour la commune.

- **Compte-rendu des réunions de la communauté de communes et des syndicats intercommunaux**

Une réunion du bureau de la communauté de communes s'est tenue au cours duquel il a été porté à connaissance les différents arrêts de travail du personnel communautaire, représentant un taux d'absentéisme de 14%. Comme chaque fois, il est mentionné la trésorerie de la communauté de communes à la date de la réunion, qui était donc alors de 6 085 563,56 € pour le budget principal, de 1 398 853 € pour le budget assainissement collectif, de 38 146 € pour le budget assainissement non collectif et de l'ordre de 63 000 € pour le budget Office de Tourisme.

- **Questions et correspondances diverses**

- Le projet de musique de l'école « En corps et cœur » réalisé par les élèves et des volontaires de la chorale « Les Chanteurs du Val de Mâtre » sera présenté le vendredi 06 juin 2025 à 18 heures 30 à la salle des fêtes de Fareins.
- La fin des travaux à l'école sont un peu compliqués. Il est remercié Christian BEGUET et Bénédicte SAINCLAIR pour le suivi draconien de ce chantier. Une rencontre avec l'assistant à maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre aura lieu le 22 avril pour un point financier.
- Les travaux d'assainissement chemin des Ferrières ont commencé cette semaine. Avec la voie fermée, il existe un problème pour la circulation des camions. Le PAV a été déplacé chemin du Bicheron.
- Une personne a emprunté le chemin du Liamby puis le chemin des Vières avec une vitesse excessive.

- Lors du mandat, il avait été évoqué une sortie entre élus avec leurs conjoints. Cela devait se faire en décembre 2023, mais les événements en ont décidé autrement. Monsieur le Maire informe qu'il prévoit une invitation et qu'il sera regardé pour une date.
- Il est fait part du souci des Classes 1 et 6 quant à la date des conscrits en 2026, en raison des élections municipales. A part que les élections auront bien lieu en mars, il n'est encore fixé aucune date, mais au vu du calendrier et des différentes opérations en découlant, ces élections devraient avoir lieu aux mêmes dates qu'en 2020 (15 et 22 mars).
- Est-il prévu un fleurissement au Printemps ? Normalement non. Des plantations ont été réalisées en mars avec des protections.
- Lors du marché du 03 avril, il a été distribué environ 800 litres de compost avec le SMIDOM. Ce compost a été pris dans le parc mis en place par la commune, qui est pratiquement terminé.
- Il est allé voir le lavoir et constaté que la poutre principale est cassée et la dangerosité que cela représente. Des étais ont été mis en place pour sécuriser le bâtiment, mais il conviendra de se pencher rapidement dessus. Une explication est donnée. Il sera mis en place des panneaux annonçant le danger. Il sera discuté de son avenir lors d'une commission Bâtiments communaux.
- Vers les jeux aux Marques, les bancs sont cassés et dangereux. Ce n'est pas la première fois et il s'agit de vandalisme. Les barres cassées ont été enlevées, et n'en ayant plus d'avance, il en sera commandé en vue de leur remplacement.
- Dans le même ordre d'idée, il est signalé les panneaux arrachés ou tordus sur la commune. Tous ces actes de malveillance représentent un budget pour la commune.
- Une invitation a été reçue dans les boîtes aux lettres concernant la création d'une association. Il s'agirait d'une association ayant pour objectif d'améliorer la vie des habitants. Elle porterait sur les domaines de la culture, des loisirs et de l'animation du village. Un comité des fêtes a déjà existé, il y a plusieurs années, et s'il est arrêté par manque de personnes pour aider. Plusieurs associations à but culturel ont arrêté leur activité ces derniers temps, et notamment le Club Photo.
- Un panneau STOP a disparu au niveau du croisement chemin de Prénois / chemin des Ferrières / chemin de la Saône / chemin de la Prairie.
- Les travaux de remise en état du terrain Sous la Ville sont très bien réalisés. Il convient de prévoir de refermer le site rapidement pour éviter des arrivées imprévisibles.
- Le prochain conseil municipal aura lieu le vendredi 23 mai 2025 à 20 heures 00, à la salle polyvalente.

Le Maire,
Vincen GELAS



Le secrétaire de séance,
Christian FELTRIN

Procès-verbal affiché le : **26 MAI 2025**

ANNEXE 1

Remarques et observations faites lors de la séance d'approbation du procès-verbal :

NEANT